



## Demande d'assistance

L'Unité d'assistance CONNEX apporte une aide directe à la demande des gouvernements des pays hôtes, pour préparer et conduire les négociations de projets nouveaux et existants. La procédure de demande détaillée est décrite ci-dessous.



### ÉTAPE 1 – CONTACTER CONNEX

Si vous représentez un Ministère ou une autorité responsable de la négociation de contrats spécifiques ou d'accords d'investissement, contactez-nous par courriel. Nous discuterons ensemble de la portée et du contenu de l'aide. Nous vous fournirons également des informations supplémentaires sur l'assistance CONNEX.



### ÉTAPE 2 – DÉPÔT DE DEMANDE OFFICIELLE

Après les discussions préliminaires, le Ministère ou l'autorité responsable du projet de négociation envoie une lettre de demande officielle par courriel à CONNEX. La lettre de demande officielle doit préciser les informations contextuelles relatives au projet ainsi que la durée de l'aide nécessaire. Vous devez inclure dans votre lettre les noms des experts internationaux spécifiques que vous pensez compétents pour l'assistance, le cas échéant.

La lettre de demande doit être envoyée à :  
**CONNEX Support Unit Secretariat**  
Potsdamer Platz 10  
10785 Berlin, Allemagne  
Email: [support@connex-unit.org](mailto:support@connex-unit.org)

### CONFIDENTIALITÉ ET INTÉGRITÉ

Tous les experts doivent signer le Code de conduite CONNEX qui comprend une clause de confidentialité et garantit leur intégrité.

Pour en savoir plus sur les experts recommandés, nous vous communiquerons des informations supplémentaires sur simple demande.

### ÉLIGIBLE À CONNEX ?

Vous pouvez bénéficier de l'assistance si vous représentez le gouvernement d'un pays en développement ou d'une économie en transition, et si votre gouvernement est en cours de négociation ou de renégociation, ou si celles-ci sont prévues.

Pour toute question relative à l'éligibilité, vous pouvez envoyer un courriel à [support@connex-unit.org](mailto:support@connex-unit.org). Nous vous répondrons le plus rapidement possible.



### ÉTAPE 3 – APPROBATION DE LA DEMANDE

Une fois la demande reçue, nous la vérifions et l'examinons en interne. Une fois ces vérifications effectuées, une lettre d'approbation officielle est envoyée au gouvernement ayant fait la demande. L'échange des lettres de demande et d'approbation fait office d'accord officiel entre le gouvernement demandeur (bénéficiaire de l'assistance) et l'Unité d'assistance CONNEX (fournisseur de l'assistance). Nous pourrions ensuite discuter ensemble des étapes ultérieures, qui peuvent comprendre une mission exploratoire pour clarifier l'expertise nécessaire au projet de négociation, si nécessaire.



### ÉTAPE 4 – PRESTATION D'ASSISTANCE

Nous œuvrons pour vous apporter l'assistance demandée en temps voulu. Tout au long de la procédure, nous nous assurons que les besoins spécifiques de votre pays guident nos recommandations et l'aide apportée, y compris les experts.

#### Impression :

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit  
(GIZ) GmbH  
Siège social de Bonn et Eschborn,  
Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 36+40  
53113 Bonn, Allemagne  
T +49 228 44 60-0  
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)  
I [www.giz.de](http://www.giz.de)

#### Contact :

CONNEX  
Support Unit Secretariat  
Potsdamer Platz 10  
10785 Berlin, Allemagne

E [support@connex-unit.org](mailto:support@connex-unit.org)  
I [www.connex-unit.org](http://www.connex-unit.org)

#### Conception :

MediaCompany – Agentur  
für Kommunikation GmbH

#### Crédit photos :

Dirk Ostermeier/GIZ